



Assemblée des Chambres de Commerce et d'Industrie, Réseau NEGOVENTIS

Orientation

Accueil - Information

A qui s'adresser ?

IFA Marcel Sauvage
11 rue du Tronquet – BP 256 - 76825 MONT SAINT AIGNAN Cedex
Tél : 02 35 52 85 00

Contact :

Emmanuèle AUZOU - 02 35 52 45 43 - emmanuele.auzou@ifa-rouen.fr
Marie-Line MOUCHON-LAVI – 02 35 52 46 41- marie-line.lavi@ifa-rouen.fr

Pour quelles certifications ?

Responsable de développement commercial – titre de niveau 6 (bac+3)
Responsable de développement commercial/option banque-assurance – titre de niveau 6 (bac+3)
Attaché commercial – titre de niveau 5 (bac+2)

Déposer sa demande - La recevabilité

Nature de l'expérience prise en compte

Seule condition exigée : pouvoir justifier d'une expérience d'au moins 1 an, en rapport avec la certification visée, pouvant comprendre l'expérience en situation de formation (alternance) pour un maximum de 49% du temps total de votre expérience professionnelle dans les métiers cibles.

Cette expérience peut avoir pour cadre une activité salariée, non-salariée ou bénévole, exercée en mode continu ou non. Elle doit être jugée recevable par l'établissement qui délivre la certification.

NB : Ne sont pas pris en compte, dans la durée d'expérience, les périodes de formation et les stages effectués pour la préparation d'une certification, mais uniquement le temps de présence en entreprise dans le cadre de l'alternance.

Contenu du dossier de recevabilité

La demande de VAE s'appuie sur les dossiers de candidature et de validation.

Le **DOSSIER DE CANDIDATURE** contient les informations relatives aux emplois occupés et aux activités exercées. Ces informations permettront de déterminer si la candidature de VAE est recevable pour la certification demandée.

Une fois la demande déclarée recevable, il appartient au candidat de constituer le dossier de validation.

Le **DOSSIER DE VALIDATION** permet au candidat de décrire avec précision les activités qu'il a exercées et d'apporter la preuve des éléments avancés. Ce dossier se compose d'un portefeuille de preuves décliné sous la forme de plusieurs questionnaires correspondant aux blocs de compétences de la certification délivrée par le réseau NEGOVENTIS.

Les réponses que le candidat apportera aux questions posées, étayées par les pièces justificatives fournies, serviront de base à la décision du jury. Le jury statuera à partir des éléments ainsi fournis dans le dossier de candidature et le dossier de validation. La recevabilité de la demande ne préjuge en aucun cas de l'étendue de la

validation qui sera prononcée par le jury.

Se préparer à être évalué - Les modalités d'évaluation

Mode d'évaluation et descriptif de l'évaluation

Un jury d'évaluation constitué de professionnels examine le dossier et s'entretient avec le candidat.

Le candidat expose et justifie sa motivation à présenter sa VAE, son projet et s'en suit un échange de questions réponses.

Quel accompagnement ?

Le candidat est informé des possibilités d'accompagnement dont il peut bénéficier lors de la remise du livret 1.

Cet accompagnement facultatif est assuré par le Centre de Bilans de la CCI de ROUEN.

Il est destiné à apporter une aide méthodologique au candidat.

La durée est variable en fonction du besoin du candidat et peut comprendre des phases individuelles et/ou collectives en présentiel ou distanciel.

Valider son expérience - Le jury

Qui sont les membres du jury ?

Le jury qui compte un minimum de 4 personnes est habilité à statuer de façon souveraine :

- Le président du jury
- Un représentant des salariés
- Un représentant des employeurs
- Un représentant de l'organisme de formation

Le jury compte également 50% de membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification, constitué pour une moitié de salariés et pour l'autre moitié d'employeurs.

Fonctionnement et calendrier

Un mois avant, le candidat devra remettre son dossier de validation en 6 exemplaires et son portefeuille de preuves en un exemplaire.

Deux sessions de jurys sont organisées dans l'année : l'une en juin et l'autre en octobre.

Néanmoins, une session exceptionnelle peut être mise en place en cas de besoin urgent.

Poursuivre le projet

- Les résultats sont annoncés par courrier en recommandé et accusé réception
- Les préconisations du jury sont indiquées en cas de validation partielle

Le coût

Les frais de validation sont fixés à :

- 90 € pour l'étude de la recevabilité
- 400 € pour l'étude du dossier de validation et jury pour les niveaux 3, 4 et 5
- 500 € pour l'étude du dossier de validation et jury pour le niveau 6